



## SOUVIENS-TOI

A MON AMI THOMAS P.

Souviens-toi, tendre ami, de nos beaux jours d'enfance,  
Où, frères et petits, nous courions dans les champs,  
Souviens-toi de ces jeux, parfumés d'innocence,  
Qui faisaient les refrains de nos aimables chants.  
Mais, à travers les voix et les bruits de ce monde,  
Souviens-toi de l'époque, où nous dûmes pleurer  
Notre départ cruel, plein de douleur profonde,  
Car il n'est pas permis pour ton cœur d'oublier.

Souviens-toi de ces murs, où grimpaient les lierres,  
Comme pour ombrager ta jeunesse de fleurs,  
De ces murs, où je vais étudier les mystères  
Que comprenaient alors nos pauvres petits cœurs.  
Aujourd'hui, tu n'es plus, où moi, je vais encore,  
Et ces pans délabrés vont bientôt s'écrouler,  
Souviens-toi qu'ils gardaient ta vie à son aurore,  
Puisqu'il n'est pas permis pour ton cœur d'oublier.

Souviens-toi des ruisseaux, des verdoyantes plaines,  
Où nos pieds enfantins galoppaient lestement,  
Des grands bois, des bosquets, dont les fraîches haleines  
Nourrissaient, chaque jour, nos poitrines d'enfant ;  
Et du vieux moulin gris, penchant sur sa ruine,  
Le front courbé, pensif, comme pour méditer,  
De ces chênes si hauts, que le ciel bleu domine,  
Puisqu'il n'est pas permis pour ton cœur d'oublier.

Souviens-toi du grand fleuve, où notre humble nacelle  
Si vaillamment voguait sur son flot bondissant,  
Cet Outaouais plaintif, où mon âme se mêle,  
Quand, triste, je revois son rivage charmant.  
Souviens-toi du collège, où, durant la jeunesse,  
D'un enviable amour notre esprit s'est lié,  
Ils ont tous disparu pour toi ces lieux d'ivresse,  
Mais il n'est pas permis pour ton cœur d'oublier.

Souviens-toi de l'église et de sa dalle austère,  
Où nos mères, jadis, nous conduisaient tous deux,  
Des instants où nos mains servaient Dieu, notre père,  
Quand le prêtre à l'autel disait ses chants pieux.  
Et de plus, souviens-toi de cette voix céleste  
Que dans les airs faisait vibrer le vieux clocher,  
A ces pensées d'antan, souvent l'âme proteste,  
Mais il n'est pas permis pour ton cœur d'oublier.

Et souviens-toi, Thomas, du morne cimetière  
Où nous sommes ensemble allés souvent pleurer,  
Là, reposent en paix, et ton père et mon frère,  
A l'ombre de la croix qui semble soupiner.  
Ces tertres, sous lesquels ils dorment en silence,  
Ont un aspect lugubre et glacé de pitié,  
Ils troublent nos regards, brisent notre espérance,  
Mais il n'est pas permis pour nos cœurs d'oublier.

Ces souvenirs, ami, nous montrent de la vie  
L'agréable côté, plus, son côté rongeur,  
Rappelant les soleils d'une jeunesse enfuie,  
Ils éclairent nos pas au chemin du bonheur ;  
Et lorsqu'ils nous font voir des tombes entrouvertes,  
Des débris de cercueils, de l'amour enterré,  
Écoutant en pleurant leurs voix tristes, discrètes,  
Il n'est jamais permis pour nos cœurs d'oublier.

St-André d'Argenteuil, mai 1890.

LORENZO.

## LES FEMMES ESCLAVES D'AFRIQUE

Nous extrayons le passage suivant d'une lettre de Son  
Eminence le cardinal Lavignerie, archevêque de Carthage  
et d'Alger, adressée aux membres de l'Association de  
Marie-Immaculée :

Si vous saviez ce que sont les femmes musul-  
manes ? Elles ne comptent plus, pour ainsi dire,  
aux yeux des hommes qui les oppriment, pour des  
êtres humains.

Elles naissent esclaves ; toutes, du plus haut  
rang jusqu'au dernier, sont destinées à être ven-  
dus.

Pour leur faire accepter un tel sort, comme une  
nécessité fatale, on les prive, à dessein, depuis  
l'enfance, de toute idée morale. On les élève  
comme elles doivent vivre, c'est-à-dire à l'état de  
purs animaux, n'éveillant en elles que deux senti-  
ments : la sensualité et la crainte. Enfermées  
dans la maison paternelle comme dans une prison,

ne connaissant du sort qui les attend que ce qu'elles  
voient souffrir par leurs mères, maltraitées, char-  
gées de coups, enfin tuées quelquefois ; habituées  
à n'attendre aucun secours, même de Dieu qu'on  
leur représente comme ayant sanctionné la brutali-  
té de l'homme, et leur ayant donné une nature  
inférieure, elles passent ainsi leur enfance. A un  
âge où elles ne peuvent encore se rendre compte  
de la violence infâme qui leur est faite, sans être  
consultées, sans avoir d'opposition possible à faire,  
puisque, de par leur loi, leur consentement n'est  
pas nécessaire, on les livre, on les vend à celui qui  
offre le plus d'argent à leur père. La moyenne  
est de cent francs dans l'Afrique du Nord ; le  
tiers du prix d'un cheval. Le maître se présente,  
c'est un incouneu, souvent un homme repoussant,  
barbare. La jeune fille, l'enfant lui est livrée.  
Vainement elle pousse des cris et veut s'attacher  
aux parois de la pauvre maison natale, aux vête-  
ments du père, de la mère, qui l'ont vendue. Tous  
deux la repoussent : le premier, parce que c'est  
pour lui la bête de somme dont il a le prix ; la  
seconde, parce qu'elle n'a jamais pensé que cela  
pût être différent, l'ayant autrefois subi elle-même,  
et que, d'ailleurs, elle n'a qu'à se taire sous peine  
d'être bâtonnée. La victime pleure donc et crie  
en vain et elle ne se tait, une fois arrivée dans le  
gourbi de son maître, que par la terreur des coups  
qu'elle en reçoit sans pitié. Que d'atroces récits  
se pressent sous ma plume, auxquels je ne puis faire  
allusion, même par un mot, dans une lettre qui  
vous est destinée.

C'est ainsi que les choses se passent pour les  
pauvres, dans nos plaines et nos montagnes.

Dans les centres habités, ces scènes affreuses  
sont dissimulées par un déploiement de fêtes bi-  
zarres, de musique et de tambourins ; mais le fond  
est toujours le même. C'est une enfant vendue  
sans être consultée, et devenant, entre les mains  
de l'inconnu qui l'achète, martyrisable à merci.  
Combien de fois j'ai eu les échos de ces martyres  
qui ne doivent plus cesser qu'à la mort. Devenue  
mère, la pauvre femme n'est pas, en effet, plus  
épargnée. Je sais des palais où on la tue avec son  
enfant pour ne pas voir vivre un héritier incom-  
mode. J'en sais d'autres où, en dehors de tout  
autre motif que la brutalité barbare, on les as-  
somme jusqu'à la mort. Pas une seule qui ne soit  
battue, le plus souvent avec des raffinements af-  
freux.

Près de l'une des maisons que j'habite, en Tun-  
isie, reste un vieil Arabe, marié depuis longtemps  
déjà, puisqu'il a eu dix enfants. A l'une des so-  
lives de son gourbi est passée une corde qui pend  
jusqu'à terre. En devineriez-vous l'usage ? Ce bar-  
bare y attache sa femme par les jambes et la sou-  
lève pour asséner sur ses pieds les coups répétés de  
son matraque (1). La femme, la mère pousse des  
cris perçants devant ses enfants qui pleurent. Le  
mari, le père, si on peut profaner ici ce nom sacré,  
les frappe à leur tour pour tarir leurs larmes par  
la terreur. Il ne réussit qu'à les faire crier plus  
fort encore. Dans les premiers temps, je me de-  
mandais ce que pouvaient signifier ces plaintes la-  
mentables. Mais depuis, j'ai tout su de la bouche  
même des victimes. Je l'ai reproché, un jour, à ce  
bourreau. Il s'est mis à rire bestialement et, avec  
un geste atroce, il m'a dit pour toute réponse :  
" Aux femmes, il faut le bâton ".

Chose étrange, et peut-être encore plus triste,  
elles ne songent pas à s'en plaindre. Pour elles,  
ces traitements sont le droit de l'homme et la vol-  
onté de Dieu !

On voit plus horrible encore.

Il y a quelques années, un autre Arabe, habi-  
tant un village situé au pied de la colline de Saint-  
Louis de Carthage, vint me trouver pour me de-  
mander une aumône.

"—Ma femme est morte cette nuit, me dit-il, je  
dois l'enterrer aujourd'hui et je n'ai rien pour ache-  
ter un linceul. J'ai besoin de vingt francs, Dieu  
t'en récompensera "

Je lui donnai ces vingt francs. Mais, quinze  
jours après environ, le même homme, appelons-le  
Mohammed pour ne pas le dénoncer à la justice  
française, se représente à ma porte et il me dit :

"—Je voudrais me remarier et je trouve une

femme à vendre. On m'en demande quarante  
francs. Je ne les ai pas et je viens te les deman-  
der par charité "

Mon interlocuteur était un homme taillé en  
hercule, à la face brutale et dure. J'eus un soup-  
çon et je lui dis :

"—Pour enterrer ta femme, je t'ai donné vingt  
francs sans examen, c'est une œuvre de miséri-  
corde envers une morte, mais, pour te donner de  
quoi en acheter une autre vivante, j'ai besoin de  
prendre des renseignements sur toi "

Il se retira un peu confus, et j'interrogeai, les  
jours suivants, deux ou trois des anciens du village.  
Ils me prouvèrent combien ma défiance était fon-  
dée.

"—Sa dernière femme me dit l'un d'eux, était  
une pauvre fille de seize ou dix-sept ans, que des  
parents très pauvres lui avaient vendue.

" Il n'a cessé de la battre, sous le plus futile  
prétexte, depuis le premier jour ; et enfin, un soir,  
sans autre motif que de s'être mise un peu trop en  
retard dans les soins du ménage, il l'a tellement  
assommée de coups de bâton et de coups de pieds  
qu'elle est restée inanimée sur le sol.

"—Mais est-ce que les gens du village ne sont  
pas venus à son aide ?

"—Nous étions tellement habitués à entendre  
crier cette femme sous les coups, que nous avons  
pensé que c'était comme à l'ordinaire ; mais, le  
lendemain matin, elle était morte. Il l'avait lais-  
sée agoniser toute la nuit, à la place où elle était  
tombée, sans demander pour elle et sans lui porter  
aucun secours.

"—Et on n'a pas saisi la justice d'un tel fait ?  
Le scheik du village ne s'est pas plaint ?

"—Heu, heu ! " dirent les vieillards en levant  
les épaules, pour signifier que les scheikhs auraient  
fort à faire s'ils devaient porter plainte toutes les  
fois que les femmes sont ainsi traitées par leurs  
maris ! Heureux quand ils ne leur en donnent pas  
l'exemple !

Mais pour Mohammed, ce n'était pas tout. Avant  
la dernière, dont j'avais payé le linceul, il en avait  
eu deux autres, et toutes deux, traitées de même,  
étaient mortes rapidement. Il a trente ans, il est  
fort paisible dans sa demeure, cherchant la qua-  
atrième victime et, toutes les fois qu'il me ren-  
contre, demandant mes quarante francs pour l'ac-  
quérir. Il ne les aura pas : mais d'autres les ont  
et ces faits hideux sont la loi générale.

En Algérie, la justice française les poursuit  
maintenant lorsqu'elle en a connaissance. Mais  
l'habitude et les préjugés sont plus forts que les  
lois. Le *Medjles* ou conseil de droit musulman de  
la province d'Oran, consulté récemment par le tri-  
bunal français sur une femme qui demandait le di-  
vorce pour avoir eu le bras cassé par le bâton de  
son mari, a eu la naïveté de répondre : " Si le di-  
vorce était de droit pour toutes les femmes dont  
les maris cassent les bras à coups de bâton, le ma-  
riage ne tiendrait plus parmi nous ".

On cite une autre parole d'une vieille musul-  
mane qui, appelée comme témoin dans une affaire  
où un mari avait tellement roué sa femme qu'elle  
en était morte, s'écria : " C'est une honte pour  
vous Français. Vous avez fait une loi pour nous  
défendre de battre nos ânes. Quand est-ce que  
vous en ferez une pour empêcher nos maris de nous  
assommer impunément ? "

Et ce n'est pas tout. La femme compte si peu  
qu'elle n'obtient rien contre son mari, et que celui-  
ci la chasse sous tous les prétextes. Le plus futile  
suffit. Pour cinq francs, pour moins même, le Ca-  
di prononce le renvoi. Il règle bien que des se-  
cours seront donnés aux enfants par le père ; mais  
le père donne rien, et la femme garde seule leur  
charge. Alors elle se livre à tous les désordres,  
ou son père, s'il vit encore, la remarie. Dans le  
premier cas, les enfants sont voués au vice avec  
elle. Dans le second, s'ils sont en bas âge, ils dis-  
paraissent sans qu'on sache comment. Les mœurs  
arabes ne supportent pas longtemps les enfants  
d'un premier lit lorsqu'ils sont ainsi sans défense.

Voilà le spectacle que nous avons sous les yeux  
dans l'Afrique du Nord. La femme païenne n'y  
a plus ni libre arbitre, ni honneur, ni vie assurée.

Mais, dans l'Afrique du Nord, nous ne sommes  
qu'à la porte du continent païen et de ses infamies.  
A mesure que l'on avance dans l'intérieur,

(1) Bâton noueux dont se servent les Arabes.